

Extrait du dossier de presse de Prisme Limousin concernant le plan régional d'accès pour tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

>> Synthèse du plan régional II d'accès pour tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

La commission régionale a validé le 20 juin 2008 la démarche d'élaboration, la mise en place de groupes de travail et le calendrier d'élaboration présentés par Catherine Tabaraud, chargée de mission régionale lutte contre l'illettrisme, intégrée au sein du groupement d'intérêt public, Prisme-Limousin.

Il s'agissait de mobiliser l'ensemble des partenaires qui sont parties prenantes de la prévention ou de la lutte contre l'illettrisme (LCI).

La démarche d'élaboration s'appuie sur celle de l'Agence Nationale Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) proposée dans le cadre national de référence. L'ANLCI a apporté son expertise à la chargée de mission et aux groupes de travail durant toute la durée de l'élaboration du plan.

Le plan II s'articule donc autour de 3 axes prioritaires qui sont déclinés en actions :

A- pour une meilleure intégration et efficacité de la prévention de l'illettrisme
B- agir contre l'illettrisme auprès des jeunes de 16-25 ans
C- étendre l'accès aux savoirs de base des salariés

A- Pour une meilleure intégration et efficacité de la prévention de l'illettrisme :

Les actions de prévention de l'illettrisme auprès des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles se situent en amont pour créer les conditions favorables à la réussite des apprentissages et traiter les difficultés avant qu'elles ne se transforment en blocages et conduisent plus tard à des situations d'illettrisme. L'action se situe hors et dans l'école par la prévention du décrochage scolaire, la mise en œuvre d'activités péri et extra scolaires.

Le cadre national de référence de l'ANLCI rappelle que le champ de la prévention de l'illettrisme recouvre des enjeux importants « Toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants le goût d'apprendre et la capacité à le faire participent à la prévention de l'illettrisme. Ce sont des actions anticipatrices qui se situent largement en amont : elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise. C'est l'efficacité globale du processus éducatif qui est le premier rempart contre l'échec scolaire. (...) »

Il est essentiel de prendre la prévention dans sa dimension globale et continue. Sur le plan éducatif notamment, il est important de souligner que si les apprentissages fondamentaux sont maîtrisés à l'issue de l'école élémentaire, il est nécessaire de poursuivre l'effort ensuite au collège, au lycée et bien évidemment tout au long de la vie ».

Les actions de prévention s'adressent aux enfants, aux jeunes scolarisés, à leurs familles et dépendent de plusieurs services de l'Etat : les autorités académiques de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction Régionale de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Les acteurs associatifs des secteurs de l'éducation et de la culture contribuent de manière très importante à la prévention de l'illettrisme.

B- Agir contre l'illettrisme auprès des jeunes de 16-25 ans

Depuis avril 2000, tous les jeunes français et françaises d'environ 17 ans, sont convoqués à la journée d'appel et de préparation à la Défense (JAPD) pilotée au niveau national par le Ministère de la Défense.

Au cours de cette journée les jeunes sont évalués sur leur niveau de compréhension de la langue française.

Des tests élaborés par le ministère de l'éducation nationale, sur les acquis fondamentaux de la langue française ont été mis en place :

D'une durée de 45 minutes, ils se composent de quatre épreuves portant sur :

- l'automatisme de la lecture ;
- la connaissance linguistique ;
- la lecture et la compréhension d'un texte sous forme de tableau ;
- la lecture et la compréhension d'un texte littéraire.

En fonction des résultats de ces épreuves, différents profils de lecteurs sont établis par le centre du service national et les jeunes présentant des déficits de lecture sont reçus en entretien individuel.

En 2007 le taux des jeunes repérés en difficulté de lecture s'est élevé à 11,3 %, légèrement inférieur au taux national de 12%. Ce taux varie selon le département ; il est de 16% pour les creusois, de 11,2% pour les Corrèziens et de 9,8% pour les Hauts-Viennois.

La Mission Générale d'insertion a mis en place une recherche-action sur la question du décrochage scolaire en Limousin, conduite avec l'université de Bordeaux depuis septembre 2008, qui a déjà permis de commencer un vaste travail d'enquête sur le terrain. Ce travail va se poursuivre avec une analyse fine des données recueillies auprès d'un échantillon de 800 élèves de l'académie, scolarisés en CAP et BEP. Ces données devraient permettre d'affiner la connaissance des profils d'élèves décrocheurs et d'améliorer le travail de repérage et de prévention.

Par ailleurs un travail de construction d'un réseau interne de prévention de l'illettrisme et de la grande difficulté scolaire, facteurs de décrochage, est entrepris avec l'accompagnement de l'ANLCI. Des enseignants ont été identifiés par les inspecteurs de spécialités et une démarche va prendre forme dans le courant de l'année 2009 et sur les années suivantes.

Les différents acteurs impliqués auprès des jeunes, qu'ils soient institutionnels ou associatifs offrent des réponses complémentaires et agissent à différents niveaux pour motiver et accompagner vers le réapprentissage des savoirs de base. Cette diversité et la complémentarité des réponses garantissent la possibilité de parcours adaptés.

C- Etendre l'accès aux savoirs de base des salariés

L'enquête IVQ (ANLCI-INSEE) indique que sur les 3 millions de personnes en situation d'illettrisme, 57% exercent une activité professionnelle.

L'illettrisme est une problématique indissociable des réalités économiques. Elle s'impose aux entreprises car face aux évolutions du marché du travail, de l'environnement professionnel et à l'utilisation toujours plus fréquente de l'écrit et des outils numériques les salariés ne maîtrisant pas les savoirs de base sont fragilisés.

Pour l'entreprise, les conséquences peuvent être nombreuses en termes de rentabilité économique, de sécurité, de management ou encore du respect des process de fabrication.

La formation professionnelle doit permettre aux salariés de posséder des compétences transversales transférables dans des situations de travail variées dans un contexte caractérisé par la flexibilité voire la précarité.

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle affirme le droit à la formation tout au long de la vie et étend les modalités d'accès à la formation pour les salariés dans les entreprises (suite à l'Accord National Interprofessionnel - ANI -du 20 septembre 2003). Elle donne à l'apprentissage de la langue le statut de compétence professionnelle dans un dispositif de droit commun. La formation aux compétences de base peut s'inscrire dans le plan de formation et dans le DIF (Droit Individuel à la Formation).

Les situations d'illettrisme en entreprises restent souvent un sujet tabou.

Lorsqu'il y a une prise en compte de ces situations les solutions proposées ne font pas référence à l'illettrisme pour ne pas stigmatiser les salariés et les entreprises.

Les formations mises en place font référence à la remise à niveau, à l'amélioration des écrits professionnels, etc.

Pour améliorer l'accès aux savoirs de base des salariés il faut poursuivre le développement d'une stratégie de communication en direction des entreprises et des salariés.

De nombreuses conventions de partenariat ont été signées entre divers Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, (Uniformation, AGEFOS PME, AREF BTP, CNFPT, etc.) et l'ANLCI, elles sont à décliner, à renouveler ou à renforcer au niveau régional. Des projets sont en cours avec l'OPCA CGM.

A la demande de nombreux partenaires, l'ANLCI propose un référentiel des compétences clés en situation professionnelle (CCSP) afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification, d'anticiper les mutations économiques, de coordonner les interventions et de construire des réponses de formation adaptées (cf www.anlci.gouv.fr).

Fin 2009 une journée régionale est prévue afin d'échanger sur les enjeux de la maîtrise des savoirs de base en entreprise.

Plusieurs acteurs sont impliqués :

- l'Etat (DRTEFP) à travers les EDEC (Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences) et depuis 2009 avec le programme d'accès aux compétences clés,
- la Région Limousin avec le Portail Formation Limousin,
- l'ensemble des actions de formation mobilisables,
- les partenaires sociaux...